

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
14 JUIN 2022**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 mai 2022
 - 3.2 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 8 juin 2022
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 SSI - Autorisation signature d'un addenda à l'entente relative à la location de l'unité 1123-1 entre la régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries et la municipalité de Napierville
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Dépôt - Rapport du Maire - 2021
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses - Mai 2022
 - 6.3 Dépôt - États comparatif - 2021 - 2022
 - 6.4 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2022
 - 6.5 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de juin 2022
 - 6.6 Autorisation de signature - Offre de services de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière
 - 6.7 Autorisation - Amendement du cadre de gestion des ressources humaines
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Dépôt - Rapport de consultation publique du 9 juin 2022
 - 7.2 Adoption - 2ième projet de règlement no.512 portant sur l'amendement du règlement de zonage no.452 de façon à modifier les normes de construction des bâtiment accessoires de type garage sur le territoire de la municipalité ainsi que sur des précisions sur l'aménagement de certains autres bâtiments accessoires
 - 7.3 Adoption - Règlement no.513 portant sur la démolition d'immeuble
 - 7.4 Adoption - Règlement no.514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements
 - 7.5 Adoption - Règlement no.516 portant sur l'abrogation du règlement no.485 portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII;
 - 7.6 Avis de motion - Règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.7 Adoption - Projet de règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 7.8 Avis de motion - Règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipal sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville
 - 7.9 Adoption - Règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipal sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville

- 7.10 Avis de motion - Règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville
- 7.11 Adoption - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt Rapport Urbanisme - Mai 2022
 - 8.2 Dépôt - Séance du CCU - 30 Mai 2022
 - 8.3 Demande d'autorisation - Lot 5 826 585
 - 8.4 Demande de dérogation mineure no.2022-002 - 34, rue Rogel-Lamoureux - Lot numéro 5 826 133 du cadastre du Québec
 - 8.5 Demande de dérogation mineure no.2022-003 - 28, rang Double - Lot numéro 5 826 572 du cadastre du Québec
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mai 2022
 - 9.2 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie - Réfection rang Double
 - 9.3 Autorisation - Embauche d'employés surnuméraires aux travaux publics
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Autorisation - Don d'archives à la Société d'histoire du Haut-Richelieu
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Aucun
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi le 14 juin 2022 à 20h par vidéoconférence tel que prescrit par l'arrêté du ministre de la Santé et des Services sociaux.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-Marie Mercier, maire
M. Gérard Dumesnil conseiller poste #1
M. Michel Monette conseiller poste #2
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Josiane Surprenant conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marie Mercier;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & greffier-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-François Boire conseiller poste #6

2022-06-165 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Martin Van Winden, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-166 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté l'ordre du jour en retirant le point 7.5 - Adoption - 2ième projet de règlement no.515 portant sur la modification du règlement no.452 de façon à retirer certains usages de la zone C-204.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-167 Procès-verbal - Séance ordinaire du 10 mai 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par Mme Josiane Surprenant,
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-168 Procès-verbal - Séance extraordinaire du 8 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-06-169 SSI - Autorisation signature d'un addenda à l'entente relative à la location de l'unité 1123-1 entre la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries et la municipalité de Napierville

01. Considérant la résolution no.2022-06-162 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

02. Considérant que le conseil municipal de Napierville demande au conseil de St-Cyprien d'entériner la résolution;

03. Considérant que le 19 avril 2022, lors d'une intervention, un accident de la route est survenu impliquant le véhicule #134 du Service de sécurité incendies;

04. Considérant que dû à la gravité de l'événement, le véhicule est hors service;

05. Considérant que pour permettre la poursuite des opérations du Service de Sécurité incendies de manière efficace, la Régie intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Saint-Catherine a offert à la municipalité de Napierville la location de l'unité 1123-1, et ce, gratuitement jusqu'au 30 mai 2022;

06. Considérant qu'une entente de location a été conclue entre les parties suivant la résolution no.2022-05-133;

07. Considérant que la Régie incendie de l'alliance des Grandes-Seigneuries propose de poursuivre la location de l'unité 1123-1 jusqu'au 31 décembre 2022 au coût mensuel de 1,500\$;

08. Considérant que les parties souhaitent modifier l'entente afin de poursuivre la location de l'unité 1123-1 jusqu'au 31 décembre 2022;

09. Considérant que la résolution no.2022-06-162 conclue en autorisant la directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville un addenda à l'entente relative à la location de l'unité 1123-1 afin de poursuivre la location de l'unité 1123-1 jusqu'au 31 décembre 2022 au coût mensuel de 1,500\$.

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'entériner les conclusions de la résolution no.2022-06-162;

De transmettre la présente résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - Rapport du Maire - 2021

Dépôt - État des revenus et des dépenses - Mai 2022

Dépôt - États comparatif - 2021 - 2022

2022-06-170 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 mai 2022

Sur proposition de Mme Josiane Surprenant,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 mai 2022 au montant de 305,908.96\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-171 Autorisation - Transfert budgétaire du mois de juin 2022

01. Considérant une note administrative provenant de Madame Josianne Boyer demandant un transfert budgétaire d'un montant de 3,501\$;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un transfert budgétaire d'un montant de 3,501\$ provenant du poste 232 000 411 vers le poste de 233 000 631.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-172 Autorisation de signature - Offre de services de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière

01. Considérant que le conseil souhaite maximiser le taux de rendement des placements de la municipalité;

02. Considérant l'offre de services, daté du 19 mai 2022, provenant de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière;

03. Considérant que la Municipalité fait déjà affaire avec la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière.

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Messieurs Jean-Marie Mercier, maire ainsi que James L.Lacroix, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de St-Cyprien l'offre de services de la Caisse Desjardins des Seigneuries de la frontière datée du 19 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-173 Autorisation - Amendement du cadre de gestion des ressources humaines

01. Considérant le désir d'harmonisation des formules d'indexation de la masse salariale de la municipalité;

02. Considérant que le projet de résolution a été transmis à l'ensemble des employés de

la municipalit .

Il est propos  par M. Michel Monette

Appuy  par M. Martin Van Winden et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents :

D'autoriser l'entr e en vigueur de l'amendement du cadre de gestion des ressources humaines en ins rant apr s l'article 9 de ce qui suit :

"9.1. Les salaires seront index s annuellement selon le pourcentage correspondant   la moyenne des variations mensuelles de l'indice des prix   la consommation pour la province de Qu bec  tablie par Statistique Canada calcul  au mois de septembre ou   la norme pr vue aux lettres d'embauche selon la plus haute de ces occurrences."

ADOPT E   L'UNANIMIT 

POLITIQUE & R GLEMENTATION MUNICIPALE

D p t - Rapport de consultation publique du 9 juin 2022

2022-06-174 Adoption - 2i me projet de r glement no.512 portant sur l'amendement du r glement de zonage no.452 de fa on   modifier les normes de construction des b timent accessoires de type garage sur le territoire de la municipalit  ainsi que sur des pr cisions sur l'am nagement de certains autres b timents accessoires

01.Consid rant le second projet de r glement no.512 portant sur l'amendement du r glement de zonage no.452 de fa on   modifier les normes de construction des b timent accessoires de type garage sur le territoire de la municipalit  ainsi que sur des pr cisions sur l'am nagement de certains autres b timents accessoires;

02. Consid rant la tenue d'une consultation publique s' tant tenue le 9 juin 2022;

03. Consid rant la r daction d'un compte-rendu de la consultation publique;

Il est propos  par M. G rard Dumesnil

Appuy  par M. Michel Monette et r solu   l'unanimit  des conseillers pr sents :

D'adopter le le second projet de r glement no.512 portant sur l'amendement du r glement de zonage no.452 de fa on   modifier les normes de construction des b timent accessoires de type garage sur le territoire de la municipalit  ainsi que sur des pr cisions sur l'am nagement de certains autres b timents accessoires;

De d poser aux archives de la municipalit  le compte-rendu de la consultation  crite s' tant tenue le 9 juin 2022 concernant le premier projet de r glement no.512 portant sur l'amendement du r glement de zonage no.452 de fa on   modifier les normes de construction des b timent accessoires de type garage sur le territoire de la municipalit  ainsi que sur des pr cisions sur l'am nagement de certains autres b timents accessoires;

De transmettre une copie conforme de cette r solution et du second projet de r glement   la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

2022-06-175 Adoption - R glement no.513 portant sur la d molition d'immeuble

01. Consid rant le d p t d'un avis de motion lors de la s ance ordinaire du conseil du 10 mai 2022;

02. Consid rant l'adoption d'un projet du r glement no.513 portant sur la d molition d'immeuble lors de la s ance ordinaire du conseil du 10 mai 2022;

03. Consid rant la tenue d'une s ance de consultation le 9 juin 2022;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Gérard Dumesnil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.513 portant sur la démolition d'immeuble;

De transmettre une copie conforme du présent règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-176 Adoption - Règlement no.514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements

01. Considérant le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du mois de mai 2022;

02. Considérant l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du mois de mai 2022;

03. Considérant la publication d'un avis en concordance avec les articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.514 portant sur la modification de dispositions provenant de différents règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-177 Adoption - Règlement no.516 portant sur l'abrogation du règlement no.485 portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII;

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la séance extraordinaire du 8 juin 2022;

02. Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 8 juin 2022;

03. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement.

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le règlement no.516 portant sur l'abrogation du règlement no.485 portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-178 Avis de motion - Règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-179 Adoption - Projet de règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

01. Considérant qu'un avis de motion a été déposé dans le cadre de la présente séance ordinaire du conseil;

02. Considérant que le présent projet de règlement devra être présenté dans le cadre d'une consultation publique;

03. Considérant que le présent règlement devra être soumis à un exercice de conformité auprès de la MRC;

04. Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.517 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

Il est également résolu de transmettre une copie conforme de la résolution et du présent projet de règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-180 Avis de motion - Règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipal sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Martin Van Winden donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipal sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-181 Adoption - Projet de règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipale sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant l'entente intermunicipale concernant le traitement des eaux usées entre les municipalités de Napierville et de St-Cyprien;
02. Considérant la facture no.X3806 portant sur les opérations de vidange des boues au montant de 109,902,92\$;
03. Considérant que la Municipalité possède déjà un montant de 70,000\$ applicable au paiement de cette dépense;
04. Considérant que la présente facture constitue un service direct aux propriétaires étant actuellement desservies;
05. Considérant qu'un avis de motion a été déposé dans le cadre de la présente séance ordinaire du conseil;
06. Considérant que le présent projet de règlement sera l'objet d'un processus d'enregistrement des personnes habiles à voter;

Il est proposé par M. Maurice Boissy

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.518 portant sur un emprunt d'excédant pas 39,903\$ visant à payer une facture pour la vidange des boues dans le cadre de l'entente intermunicipale sur le traitement des eaux usées avec la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-182 **Avis de motion - Règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville**
CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*;

Maurice Boissy donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, le projet du règlement Règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville;

La copie du projet de règlement sera disponible dès demain sur le site internet de la municipalité dans la section *règlements* pour consultation par les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-183 **Adoption - Projet de règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville**

01. Considérant l'entente intermunicipale concernant le traitement des eaux usées entre les municipalités de Napierville et de St-Cyprien joint au présent règlement en annexe A;
02. Considérant l'estimation officielle provenant de la firme Tetrattech portant sur la mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées au montant de 4,138,900\$ joint au présent règlement en annexe B;
03. Considérant que la quote-part de la municipalité de St-Cyprien dans ce projet s'élève à 1,615,450.70\$;
04. Considérant qu'un montant de 936,790\$ sera subventionné par le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023;
05. Considérant que cette programmation a été approuvée en date du 1er février 2022;
06. Considérant le 5ième paragraphe de l'article 1061 du Code municipal;

07. Considérant que le présent règlement d'emprunt ne sera soumis qu'à l'approbation du ministre compte tenu qu'au moins 50% de la dépense prévue fait l'objet d'une subvention dont le versement est assuré par le gouvernement ou par l'un de ses ministres ou organismes;

08. Considérant qu'un avis de motion a été déposé lors de la présente séance ordinaire du conseil;

Il est proposé par M. Martin Van Winden

Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le projet de règlement no.519 portant sur un emprunt visant à payer une quote-part dans le cadre du projet de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées des municipalités de St-Cyprien et de Napierville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt Rapport Urbanisme - Mai 2022

Dépôt - Séance du CCU - 30 Mai 2022

2022-06-184 Demande d'autorisation - Lot 5 826 585

Considérant l'appui de la municipalité est sollicité relatif à la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Yvon Chalifoux, visant le lot 5 826 585;

Considérant que le demandeur souhaite aliéner la terre à un producteur agricole et conserver l'emplacement de sa résidence;

Considérant que le projet déposé permettra de rendre le lot projeté conforme au règlement de lotissement de la municipalité; à cette fin, un lot d'une superficie de 3 700 mètres carrés sera créé, dont 2 212,9 mètres carrés bénéficient de droits acquis reconnus au dossier no 435245 en date du 31-03-2022. La demande d'autorisation vise donc de permettre l'aliénation de la terre agricole et l'utilisation à des fins autres qu'agricole sur une superficie de 1 487,1 mètres carrés;

Considérant que la superficie totale du lot 5 826 585 ne sera que peu affectée par le projet;

Considérant le découpage proposé prévoit de maintenir l'étable, les silos et la génératrice avec le terre, tandis que la partie résiduelle comprendra la résidence et deux bâtiments accessoires;

Considérant qu'à l'examen des critères de l'article 62 de la LPTAAQ et selon sa connaissance de la communauté agricole, la municipalité est d'opinion qu'il n'y aura pas d'effet négatif sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles non plus sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins;

Considérant que l'utilisation projetée ne génère pas de nouvelles distances séparatrices aux installations d'élevage;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'agrandissement d'un emplacement résidentiel existant et pour cette raison, il n'y a pas d'espace approprié disponible pour réaliser le projet hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité. L'article 61.1 ne devrait pas s'y appliquer;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale;

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Considérant qu'advenant l'autorisation de la CPTAQ, un permis de lotissement devra être demandé pour finaliser la demande.

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de M. Yvon Chalifoux;

De recommander à la CPTAQ d'accorder l'autorisation demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-185 Demande de dérogation mineure no.2022-002 - 34, rue Rogel-Lamoureux - Lot numéro 5 826 133 du cadastre du Québec

01. Considérant le rapport de l'inspecteur municipal datée du 9 mai 2022;

02. Considérant que Monsieur Morel, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 34, rue Rogel-Lamoureux, à St-Cyprien, portant le numéro de lot 5 826 133, du cadastre du Québec;

03. Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-22-08, en date du 30 mai 2022, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

-le comité évalue comme mineur le caractère dérogatoire de la demande;

-le comité perçoit un préjudice au demandeur causé par la réglementation;

-le comité considère l'absence d'impact sur le voisinage;

04. Considérant la transmission d'un avis public à l'ensemble des adresses du territoire de la municipalité, en date du 30 mai 2022, informant de cette assemblée publique de consultation;

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil
Appuyé par M. Michel Monette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de dérogation mineure no.2022-002 pour la propriété sise au 34, rue Rogel-Lamoureux, portant le numéro 5 826 133 du cadastre du Québec, de façon à autoriser à une marge avant à 8,87 mètres au lieu du 9 mètres réglementaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-186 Demande de dérogation mineure no.2022-003 - 28, rang Double - Lot numéro 5 826 572 du cadastre du Québec

01. Considérant le rapport de l'inspecteur municipal datée du 9 mai 2022;

02. Considérant que Madame Louise Hoelscher a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 28, rang Double, à St-Cyprien, portant le numéro de lot 5 826 572, du cadastre du Québec;

03. Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU-22-09, en date du 30 mai 2022, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

-le comité évalue comme mineur le caractère dérogatoire de la demande;

-le comité perçoit un préjudice au demandeur causé par la réglementation;

-le comité considère l'absence d'impact sur le voisinage;

04. Considérant la transmission d'un avis public à l'ensemble des adresses du territoire

de la municipalité, en date du 30 mai 2022, informant de cette assemblée publique de consultation;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la demande de dérogation mineure no.2022-003 pour l'immeuble situé au 28, rang Double et portant le lot numéro 5 826 572 du cadastre du Québec de façon à autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 1,22 mètres (4 pieds) dans la marge avant, alors que la réglementation prévoit que de telles clôtures doivent avoir une hauteur maximale de 1 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics - Mai 2022

2022-06-187 Autorisation - Offre de services professionnels d'ingénierie - Réfection rang Double

01. Considérant la décision de préparer une demande de soumission pour des travaux de pavages sur la Grande Ligne du Rang Double et sur une partie du Rang Double pour 2023;

02. Considérant qu'il est nécessaire d'octroyer un mandat professionnel pour effectuer la rédaction des plans et devis pour le rang Double;

03. Considérant une offre de services, d'un montant de 11,500\$ taxes en sus, provenant de la firme Shellex;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser un mandat, d'un montant de 11,500\$ taxes en sus, pour services professionnels à la firme Shellex.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-188 Autorisation - Embauche d'employés surnuméraires aux travaux publics

01. Considérant la planification de différents travaux aux niveaux des travaux publics nécessitant des employés surnuméraires pour assurer le bon déroulement des opérations;

02. Considérant la disponibilité de Monsieur Gaëtan Fortin et de Monsieur Michel Lefebvre;

03. Considérant qu'un budget de 160 heures a été budgété en prévision de ces embauches;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'embauche de Messieurs Gaëtan Fortin et Michel Lefebvre pour une période totale de 160 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2022-06-189 Autorisation - Don d'archives à la Société d'histoire du Haut-Richelieu

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

01. Considérant la liste de document suivant ayant été retrouvé dans la voûte :

-1 Document daté du 22 novembre 1886, Répartition des frais fondée sur un procès-verbal rendu le 4 octobre 1886, par J.C Girard surintendant spécial et homologué le 23 octobre 1886, désignant la part que chacun doit payer pour les frais encourus dans le cours d'eau chez Joseph Roulier à St-André

-1 Document daté du 6 novembre 1915, Procès-verbal rendu par W. Lussier, surintendant spécial, d'un cours d'eau tombant dans la petite rivière de Montréal à trouver les terres de Mme Isaïe Fortin, Ed. Coache, Endore Coache situés en la paroisse de St-Cyprien.

-1 Document daté du 7 août 1916, Acte de répartition de la descente entre les nos 543, 543 des terres de Toussaint Tremblay, St-Cyprien.

-1 Document, Formule de soumission et plan pour la construction d'une dalle en béton sur La Petite Rivière de Montréal, sur la Montée de l'École.

-1 Dossier, sur le développement de Bell et Hydro pour les années 1941 à 1997.

02. Considérant que la Municipalité n'a pas l'espace ou les connaissances pour conserver ces documents adéquatement;

03. Considérant que la Société d'histoire du Haut-Richelieu a exprimé son intérêt à conserver ces documents.

Il est proposé par M. Gérard Dumesnil

Appuyé par Mme Josiane Surprenant et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le don des documents ci-haut mentionnés à la Société d'histoire du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-190 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Martin Van Winden,

Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance du conseil soit levée à 20h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

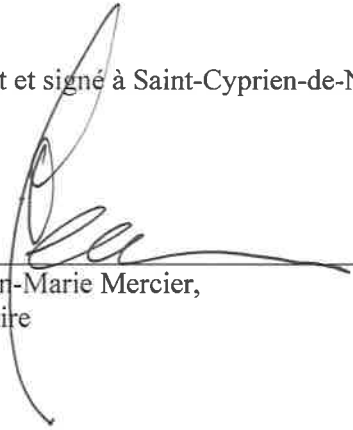
JEAN-MARIE MERCIER
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER-TRÉSORIER

**APPROBATION PAR
MONSIEUR LE MAIRE JEAN-MARIER MERCIER
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE MARDI LE 14 JUIN 2022 A 20H (Article 142 du C.M.)**

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je soussigné, M. Jean-Marie Mercier, maire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du Mardi le 14 juin 2022 à 20h et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Cyprien-de-Napierville, le 20 juin 2022



Jean-Marie Mercier,
Maire